

Relevé de conclusions
Réunion du 25 octobre 2021 - 10^{ème} séance

PARTICIPANTS :

- ✓ Nathalie FURBEYRE, Présidente de la CDESI, Conseillère départementale de la Savoie

1^{er} collège : Représentants des Territoires et Institutions

- ✓ Martine BERTHET, Sénatrice et Conseillère départementale de la Savoie
- ✓ Jean-François DUC, conseiller départemental de la Savoie
- ✓ Julien BANUS, DDT, service environnement, eau et forêt
- ✓ Serge TICHKIEWITCH, Grand Chambéry
- ✓ Philippe MOLLIER, Arlysère
- ✓ Serge GROLLIER, SMAPS
- ✓ Fabienne PICHON DEGUILHEM, CC Cœur de Savoie

2^{ème} collège : Représentants de l'activité touristique

- ✓ Nicolas ROSSET, Savoie Nordic
- ✓ Marc LEFRANC, Comité départemental du tourisme équestre
- ✓ Jean Luc GRAMBADE et Jeanne GRULOIS, Comité de Savoie des clubs alpins et de montagne
- ✓ Fabien LAMBOROT, Syndicat des accompagnateurs en montagne, section Savoie
- ✓ Yvan BONIN, Mountain Bikers Foundation (MBF)

3^{ème} collège : Représentants du mouvement sportif

- ✓ Dominique JEAN, Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie
- ✓ Laurent ASTRADE, Comité départemental de Course d'orientation
- ✓ Perrine DODELI, Comité départemental de randonnée pédestre
- ✓ Joël RISS, Comité départemental de vol libre
- ✓ André ACHARD, Comité départemental montagne et escalade
- ✓ Nathalie SILVIN, Comité départemental de Canoé Kayak
- ✓ Sébastien FAVRE, Comité départemental de pilotage du canyonisme en Savoie (CDPC)

4^{ème} collège : Représentants des gestionnaires et usagers

- ✓ Jean Luc DESBOIS, Parc naturel régional du massif des Bauges
- ✓ Catherine BALLESTRA, Parc naturel régional de Chartreuse
- ✓ Orane GIANUZZI, Parc national de la Vanoise
- ✓ André COLLAS, FNE Savoie
- ✓ Michel DELMAS, Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
- ✓ Adrien LAMBERT, LPO Savoie
- ✓ Vincent COURT, Fédération de pêche de Savoie

Territoires et partenaires invités

- ✓ Stéphanie AIME, CC Cœur de Tarentaise
- ✓ Nicolas RACT, Commune d'Aime
- ✓ Lisa MOMEUX, Office de Tourisme de Yenne
- ✓ Cécile EXCOFFIER, Grand Chambéry
- ✓ Stéphanie LIEGEARD, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

Directions du Département

- ✓ Juliette ARRIGHI, Direction de l'Environnement
- ✓ Dimitri FOTIADI, Service Sport et Jeunesse
- ✓ Jérôme DUPRAZ, Service affaires agricoles et européennes
- ✓ Nathalie de TREGLODE, Fabien POUILLON, Ariane CELEYRON, Service tourisme et territoires

EXCUSES :

- ✓ Michel FRUGIER, Grand Lac
- ✓ Eric LEMAIRE, Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative
- ✓ Nathalie BERGER, DE, Service sports et Jeunesse
- ✓ Claude LEBAHY, ONF
- ✓ Gilbert DUMAS, Fédération départementale des chasseurs de Savoie
- ✓ Arnaud CARBONI, CC Haute Maurienne Vanoise
- ✓ Florent BESSES, Arlysère
- ✓ Christophe MAUREL, SMAPS

La plénière s'est articulée en trois temps :

- Une première partie consacrée à l'évolution de la composition de la CDESI, l'arrivée de nouveaux membres, et le rappel de la philosophie de la CDESI
- Une seconde partie dédiée au plan PDESI
- Et une troisième partie dédiée à du partage d'expérience avec une présentation croisée des deux PNR sur les orientations de leurs nouvelles chartes en faveur des APN et d'une meilleure conciliation des usages, illustrée d'exemple de démarches

Le powerpoint présenté en séance est joint au compte rendu.

Sont retranscrits ici uniquement les échanges et observations abordées en séance.

1ERE PARTIE : Evolution de la composition de la CDESI et rappel de la philosophie de la CDESI

La Composition de la CDESI a été ajustée, après 7 années de fonctionnement, pour faire rentrer de nouvelles compétences dans la commission, mieux représenter certaines filières et changer le mode de représentation des élus. Ces ajustements partagés en CDESI fin 2018 ont été validés en Commission permanente le 19 septembre 2021. La CDESI s'est réunie le 25 octobre sous son format renouvelé.

Un tour de table est fait pour identifier les différents acteurs et notamment les nouveaux membres.

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux membres, la philosophie et les objectifs de la CDESI sont repartagés rapidement :

- La CDESI de la Savoie a une vocation touristique et pour ambition de contribuer à un développement harmonieux et pérenne des APN ; favoriser une prise en compte équilibrée de l'ensemble des usages, garantir une meilleure conciliation des différents enjeux. C'est une instance de dialogue et de concertation, et non une instance réglementaire.
- Périmètre : les 7 filières d'APN du Département.
- La CDESI contribue à l'élaboration du plan PDESI, elle émet des avis, préconisations sur les projets d'inscription. Ces préconisations doivent être mises en œuvre par le MDO pour prétendre à la labellisation.
- La CDESI a vocation à favoriser le partage d'expérience et de bonnes pratiques sur les APN, et de contribuer à la structuration des filières. Ses membres contribuent à alimenter ce partage d'expériences.
- La CDESI se réunit 2 fois par an en format plénière, notamment en fonction des projets à analyser. En parallèle, des « rendez-vous de la CDESI » ont vocation à être organisés une fois par an pour approfondir certains sujets et les aborder de manière plus technique (ex des Webinaires juridiques organisés en 2021).

Il est rappelé concernant les modalités d'inscription d'un site au PDESI que les services du Département sont la porte d'entrée des projets.

2^{ème} PARTIE : Plan PDESI

Compte tenu du nombre important de projets à examiner, toutes les préconisations issues du comité technique et détaillées dans les fiches synthétiques ne sont pas réexposées en plénière, seules les observations majeures sont abordées en séance. Ces observations sont complétées par les membres de la CDESI.

Les porteurs de projets seront en revanche destinataires pour leur projet, d'une synthèse récapitulant l'ensemble des observations, points d'attention et préconisations formulées par la CDESI et ses membres et par le comité technique.

1/ Projets en cours d'inscription : retour sur la mise en œuvre des préconisations émises en CDESI

• Parcours VTTAE de Tarentaise Vanoise :

Principales observations et échanges en Plénière :

Ces parcours ont déjà fait l'objet d'un réexamen en réunion plénière de mai pour finaliser l'inscription au PDESI, les préconisations initiales émises par la CDESI ayant été prises en compte et travaillées par les maitres d'ouvrage.

Compte tenu d'un nouveau risque de conflit d'usage avec l'activité pastorale identifié par la Société d'Economie Alpestre sur le parcours d'Hautecour (traversée d'un alpage de chèvres avec présence de chiens de protection), **l'inscription** de l'offre de parcours VAE au PDESI avait été reporté dans l'attente que cette problématique soit résolue.

Communauté de communes de Cœur de Tarentaise - CCCT (maitre d'ouvrage et gestionnaire du parcours) :

- La Communauté de communes a organisé à cet effet une réunion de concertation cet été avec la commune, l'agriculteur et l'APTV. Il a été décidé de réduire le tracé sur sa dernière partie pour éviter le passage par le parc des bêtes, il s'agissait de la solution la moins contraignante pour l'ensemble des acteurs pour garantir la sécurité des Vttistes et le bon fonctionnement du troupeau.

Avis de la Commission CDESI :

Toutes les réserves étant levées, **l'ensemble des 31 parcours peut être labélisé.**

• Site d'escalade de la Vilette :

Principales observations et échanges en Plénière :

Le site comprenait un projet d'extension sur un nouveau pan de falaise. Dans le cadre de son inscription au PDESI, la présence d'un couple de couple de faucon crécerelle avait été identifié sur le secteur qui devait être nouvellement équipé.

Compte tenu des risques de dérangement de ces rapaces liés à l'équipement des voies puis à la pratique de l'escalade, et du statut protégé de cette espèce, la CDESI avait demandé à la commune d'Aime, gestionnaire du site, qu'un travail soit conduit pour intégrer cet enjeu biodiversité à son projet, en collaboration avec les acteurs de l'environnement.

Commune d'Aime/LPO :

- Un travail de concertation a depuis été mené par la Commune avec l'ensemble des acteurs concernés (équipeurs, socioprofessionnels, CEN, LPO, Cd73 ...), plusieurs réunions ont été organisées sur site pour trouver collectivement un compromis permettant de limiter le dérangement des faucons sur la période sensible de nidification tout en maintenant une pratique de l'escalade sur ce nouveau secteur (diminution des voies visibles depuis le nid, fermeture de certaines voies en période de nidification, etc...).
- Le site va faire l'objet d'un suivi scientifique par la LPO. Ce suivi permettra d'ajuster la période d'ouverture des voies en fonction de l'état de la nidification des rapaces. Un piège photo sera également

installé vers le nid pour recueillir des données plus précises sur le comportement des oiseaux et des analyses de plumes sont aussi prévues. Une convention entre la LPO et la Commune sera mise en œuvre, pour préciser les rôles de chacun.

DDT : Il est rappelé que tout prélèvement sur des espèces protégées est soumis à autorisation. Ces démarches sont bien identifiées par la LPO qui accompagne la Commune.

CD73 : L'engagement de la commune dans un suivi scientifique très complet de ces rapaces est à souligner.

Avis de la Commission CDESI :

Compte tenu des mesures et démarches présentées par la Commune avec la LPO pour concilier la nidification du couple de faucon avec la pratique de l'escalade, **le projet d'inscription du site d'escalade est validé.**

Il est rappelé que si le site devait faire l'objet de projet complémentaire d'équipement dans les saisons à venir, cela fera l'objet d'un passage en CDESI.

La présentation du site d'escalade de la Villette a donné lieu à des échanges plus large sur la filière escalade :

FFME : le comité a rappelé sa position actuelle en matière de gestion des sites d'escalade et la démarche de déconventionnement qu'elle a engagée suite à sa condamnation récente dans le cadre d'un accident intervenu sur la falaise de Vingrau dont elle assurait la gestion.

La question de l'engagement du Département sur la filière escalade et de la garde juridique des sites est posée.

CD73 : Le Département a précisé qu'une réflexion était actuellement en cours sur cette filière avec les fédérations concernées compte tenu des enjeux identifiés et de l'évolution de l'accompagnement de la FFME. Cette réflexion doit être portée devant les élus départementaux prochainement pour statuer sur les possibilités d'accompagnement du Département.

2/ Nouveaux projets d'inscription

• 5 Parcours pêche

Principales observations et échanges en plénière communs aux 5 parcours :

CD73 : Les 5 parcours pêche présentés répondent aux critères d'inscription au PDESI déclinés pour la pêche à savoir notamment de proposer une offre piscicole, un environnement paysager et un cadre naturel de qualité, disposer de garanties en termes de pérennité de la pratique (gestion APPMA ou Fédération) et de mise en tourisme de l'offre (fiche Apidae, Site web de la fédération, etc ...).

CEN :

⇒ Une attention est à porter sur les modalités d'entretien de ces parcours pour trouver un équilibre entre le respect de la naturalité du site (arbres de rive, embâcles...) et le "confort" du parcours pour les pratiquants.

La question de la fréquentation des parcours est posée : Impact potentiel d'une labélisation sur une augmentation de leur fréquentation ? Quels indicateurs pour évaluer la fréquentation des sites par rapport à leur capacité d'accueil ?

Fédération de pêche : la fréquentation est difficile à évaluer, la vente des cartes de pêche peut donner des indications mais ne permet pas d'avoir une évaluation précise par parcours.

Il est précisé qu'il s'agit de parcours existants de longue date, qui ne font actuellement pas l'objet de problème de surfréquentation ; leur labélisation ne devrait pas générer une augmentation anormale.

CD73 :

- ⇒ Pour compléter la mise en tourisme de ces parcours, il serait intéressant à terme de bénéficier, pour les 4 parcours qui n'en disposent pas encore, d'un hébergement labélisé pêche à proximité pour favoriser les clientèles de séjours.

Cela fait partie des axes de travail identifié par la Fédération dans le cadre de son schéma de développement du loisirs pêche.

Nb : La labélisation pêche d'un hébergement touristique relève de la Fédération départementale de la pêche (Cahier des charges en PJ).

Parcours pêche du Guiers

Observations spécifiques :

CODEP CK : la présidente précise qu'il n'y a pas à sa connaissance de problème de cohabitation connu avec la pratique du Canoé Kayak, qui reste très ponctuelle sur ce parcours.

FNE /Elu AVPS : il est précisé que l'accès à la rivière depuis le parking aval est aujourd'hui fermé par une barrière ce qui évite toute circulation motorisée sur ce secteur.

Parcours pêche du Chéran

Observations spécifiques :

CODEP CK : le Chéran est effectivement pratiqué par les kayakistes, un code de bonne conduite permet notamment d'organiser la cohabitation entre usagers.

Il est noté que la pratique de ces 2 activités (pêche et Kayak) se fait généralement sur des périodes différentes (débit). Il n'y a pas de conflit identifié à ce jour.

- ⇒ Il est préconisé de relayer ce code de bonne conduite dans les supports d'information et communication du parcours pêche (panneau sur site et outils web), pour informer et sensibiliser les nouvelles clientèles et les débutants.

Parcours pêche du Torrent des Glaciers

Pas d'observation spécifique à ce parcours.

Parcours pêche de l'Aitelène

CD73 / DDT : Le site est concerné par des périmètres de zonages de protection Natura 2000 et se situe en proximité d'un APPB ou la pêche est réglementée.

- ⇒ Il conviendra de relayer ces zonages et les mesures réglementaires associées auprès des pêcheurs sur les panneaux de présentation du parcours. Ces contenus seront à travailler avec les acteurs de l'environnement (DDT et CEN gestionnaire de l'APPB).
- ⇒ Une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 sera également nécessaire pour permettre l'inscription du parcours au PDESI.

Parcours pêche des Blachères

Pas d'observation spécifique à ce parcours.

Avis de la Commission CDESI sur l'inscription des 5 parcours pêche :

L'avis de la CDESI est **favorable** à l'inscription de ces 5 parcours au PDESI.

La Fédération devra **prendre en compte les observations et préconisations** formulées pour chaque parcours.

• Espace orientation de Yenne

CD73 : Il n'y a pas d'observations particulières pour ce projet.

Il est relevé que le projet de parcours ludique d'orientation sous format jeu de piste va permettre de capter et d'initier de nouvelles clientèles à la CO, ce nouveau public pourra ensuite poursuivre sa découverte de l'orientation sur les autres parcours existants de la commune.

Il est précisé que les projets accompagnés financièrement par l'appel à projet APN du Département font systématiquement l'objet d'une inscription au PDESI. L'appel à projets s'adresse en effet aux sites inscrits ou en démarche d'inscription au PDESI.

Avis de la Commission CDESI :

Avis **favorable** pour inscrire cet espace orientation et son futur parcours ludique au PDESI

• Site nordique des Bruyères aux Menuires

Le site des Bruyères comprend une tourbière protégée par un APPB gérée par le CEN. Le projet prévoit notamment le passage d'un nouveau tronçon de ski de fond sur la zone de tourbière pour mieux séparer les flux piétons et ski de fond.

DDT/CEN : les nouveaux aménagements ont fait l'objet de demandes d'autorisations environnementales.

Les préconisations du CEN ont été intégrées au projet, plusieurs réunions ont eu lieu sur site et des comités de pilotage sont prévus régulièrement (une fois par trimestre).

Le nouveau tronçon a été défini pour être le moins impactant pour la tourbière.

Le projet sera examiné en Commission départementale des sites, perspectives et paysages le 16 novembre prochain.

Savoie nordique qui a accompagné le site, souligne le travail de réflexion d'ensemble mené, qui va permettre d'améliorer fortement l'accueil des pratiquants sur le plan d'eau et la cohabitation entre les différentes pratiques nordiques.

CD73 : Le travail de concertation et co-construction mené sur les différents aspects du projet avec l'ensemble des acteurs concernés est à souligner (Signalétique, environnement, espaces ludiques...)

⇒ Afin de garantir une information homogène et de qualité aux clientèles, il conviendra à terme d'harmoniser le balisage des itinéraires piétons-raquettes de l'ensemble de la station selon l'accord afnor en vigueur.

Avis de la Commission CDESI :

Avis **favorable** pour inscrire ce site nordique au PDESI **sous réserve de l'obtention des autorisations environnementales requises.**

Le maître d'ouvrage devra **prendre en compte les observations et préconisations** formulées.

3/ Site inscrit faisant l'objet de modifications importantes et soumis à l'avis de la CDESI

• Plan d'eau de Barouchat

Pas d'observation particulière de la commission.

3^{ème} PARTIE : Partage d'expérience : Parcs naturels régionaux & APN

Présentation des orientations des nouvelles chartes des PNR des Bauges et de la Chartreuse en matière d'Activités de pleine nature et de conciliation des usages, ainsi que des Contrats Espaces Valléens.

Exemples de démarches menées sur différents sujets et avec différentes approches de médiation (panneaux de sensibilisation, animation, site web ...)

Cf. présentation détaillée dans le Powerpoint joint.

Remarques et observations en lien avec la présentation :

- Les socioprofessionnels encadrants ne sont pas suffisamment associés à ces démarches,
- Importance de pouvoir évaluer la fréquentation des sites et mesurer leur capacité de charge, il y a un manque d'outils et de données, des démarches sont en cours (outdoor vision), mais qui n'apporteront pas des visions exhaustives ;
- Les retombées économiques sont également difficiles à évaluer alors que c'est un facteur d'acceptation locale des projets
- La fédération de vol libre intègre aujourd'hui dans ses formations des pilotes un volet sur la sensibilisation aux aspects environnementaux
- Nécessité d'une coordination pour avoir une communication cohérente et regroupée pour les pratiquants et usagers et ce à différentes échelles (ex : communication sur site, outils de sensibilisation sur une filière, un usage)

4^{ème} PARTIE : Actualités diverses

- **Outils sur le volet juridique des APN :**

La boîte à outils ressource sera finalisée en fin d'année, elle comprendra

- les 3 webinaires thématiques,
- un film d'animation de sensibilisation sur comment bien sécuriser son site de pratique
- une dizaine de fiches juridiques conseils sur des notions juridiques communes aux sports de nature et et des spécificités juridiques liées à certaines filières.

L'ensemble de ces outils seront mis en ligne sur le site internet du Département.

Les webinaires sont déjà consultables sur la page dédiée :

https://www.savoie.fr/web/sw_62487/replay-webinaires-activites-de-pleine-nature-et-aspects-juridiques

- **Prochaine CDESI :**

La prochaine CDESI aura lieu courant du premier semestre 2022, la date sera fixée en fonction des projets à examiner.